

# [FENÊTRES] SUR COURS



SNUipp - FSU

SUPPLÉMENT AU NUMÉRO 427  
DU 12 SEPTEMBRE 2016  
ISSN1241-0497



## VOTE D'ORIENTATION Chacun vote et s'exprime

TEXTES D'ORIENTATION

MODALITÉS DE VOTE

*Textes adoptés au congrès du SNUipp-FSU de juin 2016*



Le congrès national du SNUipp-FSU s'est tenu en juin dernier à Rodez.

Pour vous rendre compte de ses travaux, nous avons mis en ligne les textes des quatre thèmes de congrès qui ont été adoptés (voir page 7). Permettre à chacun d'avoir tous les éléments d'analyse et de propositions du SNUipp-FSU est une garantie de transparence et de démocratie. Vous trouverez dans ce supplément à Fenêtres sur Cours, les autres textes adoptés : modifications statutaires, direction nationale, motions et résolution de congrès.

Après les débats et les votes émis lors des congrès départementaux, puis au congrès national, l'ensemble des syndiqué-es ont à nouveau l'occasion de s'exprimer en donnant leur appréciation sur l'orientation du SNUipp-FSU à partir de cinq textes présentés par les courants de pensée.

**Aussi, plus vous serez nombreuses et nombreux à voter,  
plus le SNUipp-FSU sera à l'image de ses syndiqué-es...**

**Alors, votez !**

p.03 **MODE D'EMPLOI**  
Les modalités de vote

p.04 **LES CONTRIBUTIONS**  
Les contributions des courants  
de pensée soumises au vote

p.07 **OÙ TROUVER ?**  
L'ensemble des textes adoptés  
au congrès national du  
SNUipp-FSU, juin 2016

p.08 **MODIFICATIONS STATUTAIRES**  
L'ensemble des modifications  
statutaires adoptées

p.12 **DIRECTION NATIONALE**  
L'équipe élue, la motion  
« direction nationale »

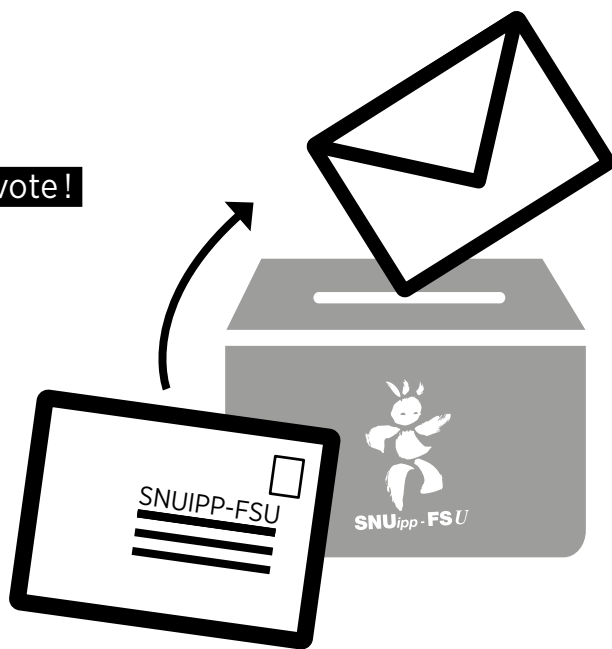
p.13 **AUTRES TEXTES ADOPTÉS**  
Motions, résolution de congrès

**Le bulletin de vote**

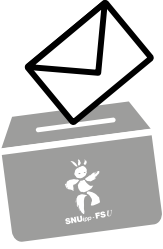
## LES MODALITÉS DE VOTE

du 14 septembre au 12 octobre, chaque syndiqué vote !

- Insérez le bulletin de vote dans l'enveloppe vierge (vous le trouverez en dernière page de ce supplément)
- Insérez l'enveloppe dans l'enveloppe à poster, complétez (indiquez Nom, Prénom et signez le dos de l'enveloppe)
- Renvoyez à la section départementale du SNUIPP-FSU



**VOTE D'ORIENTATION 2016 • BULLETIN DE VOTE**



Unité et Action


École Emancipée

Émancipation

Unité, Revendications, Indépendance Syndicale

Front Unique

**SNUipp - FSU**



### ADRESSES DES SECTIONS

Vous trouverez l'adresse de votre section départementale ou bureau de vote à

🌐 [www.snuipp.fr](http://www.snuipp.fr)

📖 Rubrique Le syndicat/Les sections

DATE LIMITE  
DE LA RÉCEPTION DES VOTES  
**MERCREDI 12 OCTOBRE**

- Tenez compte des délais postaux
- Votez dès réception du matériel de vote

## UNITÉ & ACTION ET SANS TENDANCE

### Pour un SNUipp-FSU offensif, ambitieux pour l'école, les élèves et les personnels

*UA&St est la tendance majoritaire du SNUipp-FSU et de la FSU. Ouverte à toutes et à tous, indépendante, elle veut faire du syndicat un outil de la profession pour construire et agir en rassemblant l'ensemble des personnels dans leur diversité.*

#### Pour notre métier, le compte n'y est pas !

La priorité au primaire n'est toujours pas visible au quotidien dans les écoles. Les créations de postes sont insuffisantes pour engager le saut qualitatif nécessaire pour réduire les inégalités scolaires et améliorer les conditions d'apprentissage. Pour UA&St, c'est une question de choix politique. Notre pays en a les moyens.

Le principe de formation initiale a été rétabli. Mais pour UA&St, la formation doit être à plein temps et lier théorie et pratique. La formation continue, réduite à peu de chagrin, est une urgence notamment avec la mise en place des nouveaux programmes et de nouvelles modalités d'évaluation. La réécriture du décret sur les rythmes est une nécessité. Il faut associer tous les professionnels pour contribuer à la réussite des élèves et améliorer nos conditions de travail.

#### Pour un service public d'éducation de qualité :

- diminuer les effectifs de nos classes, parmi les plus élevés d'Europe
- rétablir et créer les postes de RASED qui font défaut pour relever le défi de la grande difficulté scolaire
- étendre à toutes les écoles le « plus de maîtres que de classes » et l'accueil des moins de 3 ans
- aller plus loin dans l'allègement des effectifs en éducation prioritaire,
- réussir la scolarisation des élèves en situation de handicap, avec des moyens humains et structurels en nombre suffisant. L'inclusion ne doit pas se traduire par des souffrances pour les élèves et les enseignants.
- reconnaître la nécessité du travail collectif en s'inspirant des allègements en éducation prioritaire élargis à toutes les équipes

Pour UA&St, nos missions d'une complexité croissante doivent s'exercer en confiance et en sérénité. Stop aux injonctions, aux contrôles tatillons et à l'empilement des tâches de la direction d'école !

#### Pour gagner nos combats, l'intervention de toutes et tous est indispensable !

Avec la profession, le SNUipp-FSU s'est résolument mobilisé contre le déclassé salarial. Les premiers fruits sont l'ISAE à 1200 €, le dégel, certes symbolique, du point d'indice et la modification des grilles d'avancement. Pour UA&St, ces mesures sont des avancées mais l'objectif est bien une revalorisation à hauteur des salaires des enseignants de l'OCDE dans une grille d'avancement unique.

Le pouvoir d'achat des retraités doit être amélioré. Une vie décente passe par la prise en charge solidaire de la perte d'autonomie et la dépendance.

Avec la FSU, le monde du travail et la jeunesse, nous nous sommes mobilisés contre la loi travail qui remet en cause les garanties collectives et offense la démocratie avec le recours au 49-3.

Avec UA&St, refusons les politiques d'austérité et imposons des politiques sociales et économiques alternatives, construisons ensemble le rassemblement et l'unité syndicale la plus large pour pouvoir gagner !

#### Pour une société solidaire et fraternelle, le rassemblement est urgent !

Suite aux tragiques événements de 2015 et de cet été, l'heure est à la stigmatisation, à l'unique réponse sécuritaire. L'Europe en proie à une montée des populismes est incapable de répondre dignement à l'afflux de migrants. Pour UA&St, face à l'instrumentalisation de la peur, contre toutes les barbaries, les réponses sont dans les valeurs essentielles qui fondent le vivre-ensemble et la démocratie. Solidarité, fraternité et liberté doivent être les moteurs d'une transformation de notre société.

#### Avec Unité & Action et Sans tendance, prenez toute votre place pour faire vivre et rendre concrètes ces valeurs avec le SNUipp-FSU !

##### LES ÉLU-ES UNITÉ ET ACTION ET SANS TENDANCE DE L'ÉQUIPE NATIONALE

FRANCETTE POPINEAU, REGIS METZGER, FRANCIS BARBE, LAURENT BERNARDI, ALEXANDRA BOJANIC, SOPHIA CAPELLA, JEAN-PIERRE CLAVERE, FRANCOISE DALIA, GUISLAINE DAVID, FRANCOISE DENIS, MARIE DENIS, LUCE DESSEAUX, AGNES DUGUET, BEATRICE DUNET, PIERRE GARNIER, TIFANIE GIRARD, PASCAL HENNIQUE, OLIVIER KOSC, NATHALIE LAGOUGE, RENE MAURIN, PHILIPPE MIQUEL, MICHELLE OLIVIER, NINA PALACIO, THOMAS PIN, MATHILDE RADZION, NELLY RIZZO, MARIE-ROSE RODRIGUEZ MARTINS, JACQUES ROHMER.

\* Unité & Action et St est ouverte à toutes et tous les adhérents.

Pour tout contact : [contact@unite-action.fr](mailto:contact@unite-action.fr)

## ÉCOLE ÉMANCIPÉE

### Garder le fil d'un syndicalisme de lutte

Après cinq ans au pouvoir de François Hollande, le bilan est sans appel. Assumant pleinement une politique libérale et austéritaire, ses gouvernements ont multiplié les cadeaux aux entreprises et aux plus riches, détricoté le droit du travail et creusé les inégalités sociales. Sa politique éducative n'a pas permis de lutter contre les déterminismes sociaux. La réforme des rythmes notamment a déstabilisé l'école et a affaibli le cadre national en donnant plus de pouvoir au local. L'augmentation gagnée de l'ISAE cache mal l'arriéré salarial et la dégradation des conditions de travail des personnels.

Pire, en faisant le choix du renforcement des politiques sécuritaires notamment avec l'état d'urgence, c'est à l'Etat de droit, aux libertés qu'il s'est attaqué. La répression du mouvement social a atteint un niveau rarement égalé dans notre pays. Les violences à l'endroit des jeunes issus de l'immigration se sont multipliées. Ce climat liberticide a contribué au développement de prises de position et d'actes racistes et islamophobes. Tout cela ouvre la voie à la droite, voire à l'extrême-droite, qui pourraient aller encore plus loin demain.

Ces choix politiques, à l'œuvre aussi bien en Europe qu'à l'échelle mondiale, se font contre les peuples. Aujourd'hui au niveau mondial, les 1 % les plus riches possèdent plus que les 99 % restants. Les guerres et le terrorisme poussent sur les routes des millions de réfugiés dont une partie vient mourir aux portes de l'Europe. La crise environnementale s'intensifie.

#### Le renouveau du mouvement social contre la loi Travail

Face à ce constat, les forces du mouvement social ont su reprendre le chemin de la lutte. Le mouvement contre la loi Travail et son monde a agrégé les organisations du syndicalisme de transformation sociale avec de nouvelles formes de mobilisations comme Nuit Debout. Pendant plus de 6 mois, grèves, manifestations, occupations de places ou actions sur les réseaux sociaux ont témoigné d'une opposition forte à la politique du gouvernement. Ce mouvement large et inscrit dans la durée pose les jalons d'une unité du syndicalisme de lutte qui devrait trouver des formes plus durables d'affirmation et d'organisation contre toutes les politiques libérales à venir.

#### Remettre le SNUipp-FSU sur ses rails

Depuis la loi de refondation et la réforme des rythmes, notre syndicat a été bousculé, tant il a été en difficulté pour apprécier les choix gouvernementaux. Il y avait urgence à retrouver un SNUipp-FSU combatif.

À l'École Émancipée, nous avons été de celles et ceux qui ont pointé la réalité d'une politique éducative sans rupture majeure avec les politiques précédentes : faiblesse des créations de postes au regard des besoins, dégradation des conditions de travail et logique de territorialisation de l'école avec la réforme des rythmes, réforme déplorable de la formation initiale...

Face à ces constats, nous avons contribué à remettre le SNUipp-FSU sur ses rails en portant un projet syndical liant démocratisation de l'école et amélioration des conditions de travail qui passe par une réduction du temps devant élèves. Nous avons défendu le concours de recrutement en fin de licence pour permettre une formation initiale de qualité et une réelle démocratisation de l'accès au métier.

C'est ce travail et celui mené dans les sections départementales qui ont permis au congrès de Rodez de renouer avec un syndicalisme combatif. Il a aussi réaffirmé la nécessité d'un fonctionnement plus collectif, plus transparent et plus fédéral qui permette l'implication de toutes les syndiquées.

Nous sommes totalement engagé-es dans ces changements. Nous les avons initiés, défendus et nous les porterons avec les sections et les syndiquées.

#### Pour conforter ces choix, pour continuer de construire un syndicalisme capable de se battre contre toute régression et porteur d'alternatives pour la société, l'école publique et ses personnels, votez École Émancipée !

##### LES ÉLU-ES NATIONAUX ÉCOLE ÉMANCIPÉE

CHARLOTTE BOURGOGNON, LAURENT CADREILS, AGNÈS DUMAND, JÉRÔME FALICON, CLAUDE GAUTHERON, ARNAUD MALAÏSÉ, ADRIEN MARTINEZ, SANDRINE MONIER, EMILIE MOREAU, CHRISTIAN NAVARRO, CÉCILE ROPITEAUX, VIRGINIE SOLUNTO

## ÉMANCIPATION

### Une autre société Une autre école

#### Contre le travail empêché

La politique gouvernementale persiste : le « new management » public s'applique partout et les réformes vont toutes dans ce sens. La réforme des rythmes vise à contraindre le temps scolaire et vassaliser les enseignantEs aux municipalités. Le protocole PPCR - en créant un grade supplémentaire accessible qu'à certaines fonctions ou au mérite - vise à caporaliser les personnels. La réécriture des ORS organise et multiplie les missions hors temps d'enseignement, sous le contrôle tatillon de l'administration. La loi Peillon et ses déclinaisons successives aggravent la prolétarianisation des enseignantEs, leur assignant un simple rôle d'exécutantEs soumis à la hiérarchie.

Contre cela, le SNUipp doit revendiquer :

- l'abrogation de tous ces dispositifs (ORS, réforme Peillon des rythmes, évaluation carrière)
- un cadre national pour les programmes, l'organisation territoriale, le temps et l'organisation scolaire,
- la souveraineté du conseil des maîtres dans le fonctionnement de l'école et le refus d'un statut de directeur d'école.

#### Pour un SNUipp à l'offensive

Les actions syndicales ne peuvent se limiter à l'agenda ministériel, ni se restreindre aux réactions face aux attaques. Pour redonner confiance dans la vie syndicale, il ne faut pas renier les engagements historiques du syndicalisme enseignant, ni renoncer aux revendications unifiantes.

Pour Emancipation, le SNUipp doit porter un projet fort pour les travailleurEs de l'Éducation :

- ORS ramenées à 18h d'enseignement / 36 semaines, soit 3 enseignantEs / 2 classes, suppression des 3 heures hebdomadaires globalisées,
- création d'une grille salariale unique avec avancement unique et augmentation uniforme de 500 € pour touTEs,
- titularisation immédiate et sans condition de touTEs les précaires, y compris par de nouveaux statuts,
- pré-recrutement à niveau bac sous statut d'élève-professeurE, concours à l'issue de la licence avec deux années de formation,
- retour à la retraite à taux plein (75 % du dernier traitement) à 55 ans,
- unification par le haut des statuts après la création d'un corps unique de la maternelle à l'université.

Cela passe par une école laïque, démocratique, égalitaire et émancipatrice :

- 20 élèves maximum par classe, moins là où c'est nécessaire,
- la restauration des RASED et des structures de l'enseignement adapté et IME,
- le refus du LSUN, outil de fichage des élèves,
- la fin du dualisme scolaire par la nationalisation sans indemnité ni rachat de l'enseignement privé, qui trie les élèves et cultive la ségrégation sociale.

#### Une autre école pour une autre société

Pour obtenir l'école que nous voulons cela passe par un projet social alternatif porté par un SNUipp offensif. Le « dialogue social », pratique constante des gouvernements, ne sert qu'à faire avaliser les renoncements, reniements, régressions sociales par les syndicats. Pour rompre avec cette politique mortifère, le SNUipp doit refuser les groupes de travail, concertations, tables rondes (rythmes, statuts, ORS, grille salariale...). Il s'agit de donner les moyens au SNUipp, à la FSU de faire aboutir nos revendications pour un projet éducatif solide, ce qui passe aussi par la défense de la laïcité.

Cet autre syndicalisme passe par :

- le lien des luttes de l'Éducation avec celles de l'ensemble du salariat,
- la refondation à terme du syndicat en regroupant l'ensemble des personnels dans un syndicat unique des travailleurs de l'Éducation et non sur des bases catégorielles,
- le refus du dialogue social qui dessaisit les instances paritaires et qui vise à faire cautionner les reculs sociaux par le syndicat,
- la création de collectifs laïques unitaires locaux et national,
- la fin des hésitations à appeler franchement à la grève sur des revendications précises discutées à la base en AG.

Dans ces temps d'incertitudes et de **remise en cause des droits conquis, la victoire sur nos revendications et notre projet éducatif passe par une orientation syndicale claire.**

Votez **Emancipation**

## UNITÉ, REVENDICATION, INDÉPENDANCE SYNDICALE (URIS)

### Demander l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires comme nous demandons l'abrogation de la loi El Khomri

Nous venons de combattre pendant quatre mois le projet de loi El Khomri. Cette loi s'inscrit dans une logique d'individualisation et de casse des droits des personnels **dont la destruction du code du travail** est la clé de voûte. Ainsi, grâce à l'article 23 de la loi Travail, le gouvernement entend imposer à l'ensemble des salariés, du privé comme du public, le compte personnel d'activité (CPA). Celui-ci individualiserait les droits des salariés, les rattacherait à la personne au détriment des droits définis collectivement, garantis pour tous, et ouvrirait la voie aux droits par capitalisation.

Nous nous félicitons que le SNUipp comme la FSU aient appelé à l'action pour le retrait du projet de loi, avec tous les salariés de tous les secteurs professionnels et la CGT, FO et Solidaires.

Dans le premier degré, la **réforme des rythmes scolaires**, sans aucun bénéfice pour nos élèves, a déjà lourdement aggravé nos conditions de travail, fait éclater le cadre national et égalitaire (avec la mise en place des PEDT) de l'école républicaine. Elle a conduit à l'ingérence des collectivités territoriales sur nos obligations de service, a mené à la restriction de certains droits (comme le travail à temps partiel), a légitimé l'annualisation du temps de service pour certains (ZIL, postes fractionnés). Cette réforme doit être abandonnée.

Nous considérons donc qu'il est urgent pour le SNUipp de reprendre l'exigence qui a été la nôtre à propos de la loi El Khomri : le retrait, l'abrogation de la réforme des rythmes scolaires.

Le SNUipp doit porter clairement l'exigence de la défense des droits et conditions de travail des PE. Ainsi, il a eu raison de s'opposer au décret sur **les obligations réglementaires de service** (ORS) par lequel le ministre fait un pas supplémentaire vers l'annualisation totale de notre temps de travail. Ainsi, 1607 heures remplaceraient les 108 heures actuelles. L'année scolaire pourrait alors se dérouler de septembre à septembre, comme le permet le code de l'éducation).

L'**accord PPCR**, signé par la FSU en 2015, avec la CFDT et l'UNSA, prévoit un « rythme unique d'avancement » pour les fonctionnaires. S'appuyant sur la signature de ce protocole, le gouvernement a supprimé le grand choix. Une des conséquences de PPCR est donc le ralentissement de l'avancement pour tous (ce qui équivaut à la perte de 150 000 € en fin de carrière pour un PE). Certes l'ISAE sera alignée sur la prime touchée par le second degré, mais nous perdrons en euros constants plus de deux mois de salaire par rapport à un traitement correspondant au même échelon en 2000. En outre, la hausse du point d'indice annoncée par le gouvernement est pour partie financée par les enseignants eux-mêmes, par redéploiement, grâce aux économies réalisées par la suppression du grand choix.

Cette « revalorisation » est étroitement liée à une **nouvelle politique de gestion des personnels** qui est un outil supplémentaire pour piloter et diviser la profession :

- par la multiplication des indemnités et des primes qui individualisent les rémunérations et qui laissent de côté certains enseignants, notamment ceux qui ne toucheront pas l'ISAE ;
- par l'instauration d'un troisième grade, ou classe exceptionnelle, récompensant quelques milliers d'enseignants (2 %) exerçant des fonctions spécifiques ou « choisis » par la hiérarchie ;
- par la mise en place d'un nouveau système d'avancement fondé sur les « rendez-vous de carrière » où l'avis de l'IEN sera déterminant.

Ces réformes doivent être combattues : **abrogation de la loi Travail et du CPA, abrogation des décrets sur la réforme des rythmes scolaires, et abrogation du PPCR !**

C'est en préservant son indépendance vis-à-vis du gouvernement, quel qu'il soit, que le syndicat peut défendre les revendications des personnels et leur permettre de stopper l'offensive destructrice actuelle. Notre liste entend y contribuer, en dehors de clivages artificiels de tendances.

GÉRALDINE DELAYE

## FRONT UNIQUE

**Avec sa réforme de l'évaluation, le gouvernement prépare une attaque majeure contre les enseignants.**

**La responsabilité de la direction nationale du SNUipp, c'est de refuser toute concertation sur ce projet et d'en exiger le retrait pur et simple.**

A l'opposé des votes de 2012, les gouvernements formés par Hollande ont poursuivi et même, dans certains domaines, amplifié la politique de Sarkozy. Le gouvernement Hollande-Valls réprime les travailleurs qui luttent (Goodyear, Air France) et mène une politique ignoble envers les migrants.

Et si les attentats meurtriers sont les sous-produits barbares des interventions impérialistes – notamment françaises – en Syrie et en Irak, le gouvernement en prend prétexte pour restreindre les libertés démocratiques, pour instaurer un État policier, pour porter des coups à la séparation des Églises et de l'État (subventionnement et organisation de l'Islam...), et pour engager une campagne raciste d'État (propos de Valls sur le « burkini »).

Si la loi « travail » a pu être imposée, c'est parce que les dirigeants syndicaux ont refusé d'affronter réellement le gouvernement et en particulier d'organiser une immense manifestation nationale devant l'Assemblée Nationale au moment où le projet de loi El Khomri y était présenté.

Dans l'enseignement, la réforme des rythmes a profondément dégradé nos conditions de travail. Et le refus de la direction nationale UA-EE de notre syndicat de la combattre a conduit à l'affaiblissement de notre syndicat lors des élections professionnelles.

S'appuyant sur les défaites infligées sur les rythmes et sur le collège, le gouvernement lance une réforme de l'évaluation des enseignants. Il s'agit de l'application de PPCR pourtant rejeté par les syndicats majoritaires de la fonction publique mais soutenu par les directions de la FSU et du SNUipp, au prix de magouilles.

Avec cette réforme de l'évaluation, le gouvernement veut en finir avec un ensemble de règles collectives fondées sur un barème contrôlé par les délégués du personnel.

Et s'il veut s'abstraire de ces règles qui résultent de décennies de luttes syndicales contre l'arbitraire, c'est pour pouvoir choisir ceux qu'il veut récompenser. Il projette de rendre accessoire le cœur du métier - l'enseignement – au profit de « compétences » subjectives (« coopérer au sein d'une équipe », « contribuer à l'action de la communauté éducative », « agir en éducateur responsable », « s'engager dans une démarche de développement professionnel »). Il est évident qu'un directeur d'école-chef d'établissement deviendrait indispensable pour juger de ces « compétences » ...

Les enseignants devraient remplir un bilan professionnel pour justifier de leur « participation à la vie de l'établissement » et de leur « implication dans les relations de l'établissement avec son environnement ». Il leur serait donc demandé de savoir « se vendre » et d'accepter de renoncer à leur liberté pédagogique s'ils souhaitent connaître une promotion.

Pour les accélérations de carrière prévues au 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelon par PPCR, et pour le passage à la hors-classe, il reviendrait aux DASEN d'attribuer à 30% des enseignants pressentis, et à eux-seuls, la mention « excellent », sésame permettant une promotion.

Pour empêcher cette tentative de mise au pas des enseignants, d'instauration de la concurrence entre eux et entre les établissements, pour s'opposer à la liquidation des barèmes et du paritarisme, et contre les promotions arbitraires, la responsabilité de la direction nationale de notre syndicat est de boycotter les « concertations » qui préparent la mise en œuvre de cette contre-réforme et d'en exiger le retrait.

**Contre l'arbitraire de l'administration, pour le maintien des barèmes et leur contrôle par les délégués du personnel, front uni des syndicats enseignants (à commencer par ceux de la FSU) pour le retrait du projet de contre-réforme de l'évaluation et boycott des discussions avec le gouvernement sur ce projet.**

**Soutenez cette orientation en votant Front Unique !**

DENIS DUTHEIL

L'ensemble des textes des quatre thèmes adoptés lors du congrès sont consultables en ligne :

🔗 <http://snuipp.fr/Textes-de-congres>



**p.03**

**THÈME 1**

TRANSFORMER L'ÉCOLE  
POUR COMBATTRE LES INÉGALITÉS

**p.23**

**THÈME 3**

DES DROITS À RÉAFFIRMER  
ET À CONQUÉRIR POUR LES  
PERSONNELS

**p.15**

**THÈME 2**

ORGANISATION & FONCTIONNEMENT  
DE L'ÉCOLE

**p.33**

**THÈME 4**

QUEL SYNDICALISME POUR  
TRANSFORMER L'ÉCOLE ET  
LA SOCIÉTÉ, POUR OBTENIR  
DES AVANCÉES?

## PRÉAMBULE MODIFIÉ

Depuis deux ans, les militants du SNUipp-FSU ont construit un syndicat neuf en s'appuyant essentiellement sur la volonté commune de trouver de nouveaux modes de fonctionnement en rupture avec l'expérience syndicale passée.

Quelques grandes idées-force ont guidé notre démarche: la volonté de faire en commun, en gérant nos différences comme source d'enrichissement et non comme source d'affrontements, en recherchant à chaque instant la synthèse capable de mobiliser l'ensemble des énergies, en rompant avec le fait majoritaire qui conduit une partie d'un syndicat très peu supérieure à 50% à dicter sa loi aux 49% restants.

Pluralisme, démarche de synthèse, respect des minorités d'idées, vont de pair avec la recherche d'un mode de fonctionnement associant l'en-

semble des syndiqués aux décisions du syndicat; la rupture avec un syndicalisme de sommet et l'expérimentation de nouvelles formes de démocratie constituent un autre grand pôle de notre fonctionnement.

Un peu plus d'une année de débats, d'allers-retours entre base et sommet, deux congrès ont été nécessaires pour codifier sous forme de statuts ce fonctionnement.

Ces statuts déposés portent la réflexion de nos syndiqués à un moment donné de notre expérience, qui continue et qui évoluera avec le développement du SNUipp-FSU; il ne s'agit donc nullement d'une loi gravée dans le marbre, mais un état de notre réflexion, la somme synthétique des volontés qui nous animent, et que nous aurons à remettre sur le métier à chaque fois que nécessaire.

## ARTICLE 1 MODIFIÉ

Un syndicat est constitué entre les institutrices, instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collèges publics, les psychologues de l'éducation nationale dans le 1<sup>er</sup> degré, les AESH ainsi que tous les personnels intervenant à l'école primaire recrutés par le MEN, qu'ils soient titulaires, stagiaires, étudiants, contractuels ou retraités de tous les emplois et services ressortissant à l'enseignement obligatoire et aux enseignements pré, péri et post-scolaires adhérent aux présents statuts. Il prend le titre de: SNUipp-FSU (Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs d'Ecole et PEGC - Fédération Syndicale Unitaire)

Ce syndicat national unitaire est organisé en sections départementales et extra-métropolitaines; des groupes syndicaux de coordination au niveau de l'académie et à titre exceptionnel, des sections adaptées aux structures administratives nouvelles de certains personnels de l'Education Nationale sont créés autant que de besoin.

Une section «Etranger» regroupe les institutrices, instituteurs, professeurs d'écoles et PEGC de tous les emplois et de toutes fonctions enseignant à l'étranger dans des pays où n'existe pas de section .

Le SNUipp-FSU se dote de structures de base au plus près des syndiqués (sous-sections, cantonales, structures d'établissement ...) chargées d'organiser la vie syndicale.

Il syndique sans considération de sensibilité philosophique, politique ou religieuse et garantit à tous ses adhérents le droit de s'exprimer individuellement ou collectivement, de se regrouper en tendance pour présenter une orientation aux syndiqués. Leur représentation dans les instances se fera à proportion de leur influence. La répartition des élus et des mandats se fait selon les règles de la proportionnelle au plus fort reste, sans que l'application de cette règle puisse conduire à inverser les résultats d'un vote.

Le SNUipp-FSU a pour mode de fonctionnement ordinaire le pluralisme dans toutes les instances de décision et d'exécution, à tous les niveaux de l'organisation et la recherche de positions de synthèse commune à l'ensemble des adhérents. Au cas où aucune synthèse ne peut être réalisée, concernant des décisions essentielles à la vie du syndicat, si 10% au moins des membres de l'instance concernée le demandent, une procédure exceptionnelle de vote par appel nominal est mise en œuvre, avec décision prise à la majorité qualifiée de 70%.

## ARTICLE 4 MODIFIÉ – SECTIONS DÉPARTEMENTALES

Les syndiqués du Syndicat National forment, dans chaque département, une section qui est une, et qui jouit, pour tout ce qui concerne son fonctionnement, sa vie interne et son action, de toute l'autonomie, y compris financière, compatible avec les statuts du Syndicat National. Elle prend le nom de SECTION DÉPARTEMENTALE DU SNUipp-FSU.

L'ensemble du fonctionnement régulier de la Section Départementale est régi par son Règlement Intérieur.

### 1 - ORGANISATION

Un Conseil Syndical, représentatif des diverses

sensibilités qui s'expriment dans la Section, est élu sous la responsabilité du Congrès Départemental au moins tous les trois ans, sur la base d'un débat d'orientation, en alternance avec l'élection de la Direction Nationale; il administre la Section; Il a, seul, pouvoir de décision et assume la direction politique de la section.

La composition du Conseil Syndical doit permettre la représentation de toutes les sensibilités présentes dans le département, en conformité avec les règles du pluralisme qui régissent le SNUipp-FSU, en fonction de leur influence dans la section.

Le nombre des conseillers syndicaux et les

modalités d'élection sont déterminés par le Règlement Intérieur de chaque Section, qui ne doit pas être en contradiction avec les statuts nationaux; il est souhaitable que le Conseil Syndical veille à la représentation des structures de base (sous-sections, cantons...) et des commissions qui font la vie départementale.

Tous les syndiqués, individuellement ou regroupés sur base de tendance ou autre, ont la possibilité lors des débats du Congrès de faire acte de candidature.

Quelles que soient les modalités d'élection, si plus de 10 % du Congrès le demande, un vote mettant en présence une ou plusieurs listes



est organisé, auprès de l'ensemble des syndiqués; les modalités de scrutin devront garantir l'accès au vote de tous les syndiqués et sa confidentialité. Le Conseil Syndical sera alors constitué au prorata des suffrages obtenus par chaque liste.

Le Conseil Syndical choisit, en son sein, en respectant les règles du pluralisme et la représentativité de toutes les sensibilités présentes un Bureau chargé de l'exécution des décisions.

Celui-ci comprend un Secrétariat Général (composé d'un ou plusieurs co-secrétaires généraux ou d'un-e secrétaire général-e et de secrétaires généraux adjoint-es) qui représente l'organisation et en assume la responsabilité, un Trésorier et plusieurs secrétaires départementaux. Le conseil syndical attribuera au secrétariat général le pouvoir d'ester en justice au nom de la section départementale.

Son Bureau se tient en relation avec le Secrétariat National du Syndicat.

Le Conseil Syndical se réunit chaque fois que nécessaire et, si cela est possible, avant chaque CN pour mandater son représentant.

Des commissions du Conseil Syndical sont constituées pour préparer son travail dans les secteurs suivants: corporatif, pédagogique, administratif, laïque, social, jeune, etc...

Le Conseil Syndical favorise la mise en place de commissions départementales de spécialités, ouvertes à tous les syndiqués, pour permettre la réflexion collective, les propositions, aider à la mobilisation dans les champs propres de chaque spécialité. Chaque commission désigne ses responsables. Des A.G. de spécialités peuvent être réunies en fonction des besoins. Leurs propositions sont transmises au Conseil Syndical qui a seul pouvoir de décision.

Une commission départementale des retraités est créée en vue d'étudier les problèmes relatifs à cette catégorie d'adhérents.

D'autres commissions peuvent être créées

selon les mêmes dispositions si le Conseil Syndical le juge utile.

## **2 - CONSULTATION DES SYNDIQUÉS:**

Tous les adhérents et adhérentes du Syndicat National sont membres à part entière de l'organisation et de ce fait, égaux en droits et en devoirs. Le principe même de fonctionnement du SNUipp-FSU implique le débat ouvert à l'ensemble des syndiqués, notamment dans les structures de proximité, sur l'ensemble des questions relevant du syndicat. Le droit d'accès des adhérents, individuellement ou regroupés, à la presse syndicale et à l'exercice des droits syndicaux est garanti, selon des modalités définies par les instances de l'organisation.

Ils peuvent être tous amenés à se prononcer par un vote personnel, et après un large débat, donnant droit à l'expression pluraliste des positions en présence, dont les formes utiles seront décidées par chaque section, ou par le Conseil National pour ce qui le concerne, sur les actes importants de la vie syndicale. Cette consultation est de droit si au moins un tiers des Conseillers la demande.

## **3 - UNICITÉ DES SECTIONS:**

- L'autorité juridique du Syndicat ne se subdivise pas au-delà de la section départementale. Les autorités doivent connaître la représentation de la Section.

- La Section Départementale représente tous les syndiqués du département; elle ne constitue pas une juxtaposition de catégories ou de secteurs géographiques; cependant l'expression concrète des problèmes locaux ou de spécialités doit se traduire de façon adaptée dans les décisions prises par les instances de décision (Conseil Syndical, Congrès, Conseil National ...) et dans leur composition. Tous les adhérents doivent trouver leur place dans le syndicat et les responsables syndicaux doivent être les représentants de tous les adhérents.

- Les syndiqués sont organisés en structures de base locales, dont le nombre et la forme sont déterminés par le Règlement Intérieur de chaque Section; cette organisation tient compte des spécificités de chaque Section.

## **4 - LES STRUCTURES DE BASE**

- Des structures de base, véritables cellules de base de la vie syndicale, regroupant tous les adhérents d'un secteur géographique ou administratif sont créées dans toutes les Sections; elles constituent le lieu permanent de rencontre, de débat, de proposition et de mobilisation des syndiqués. Elles bénéficient des moyens financiers et humains nécessaires à leur fonctionnement.

- Elles ont à connaître de tout ce qui concerne la vie syndicale, avec pouvoir de décision pour ce qui est des problèmes locaux.

- Elles prennent en charge, en liaison avec le bureau départemental, la syndicalisation dans leur secteur.

Elles se réunissent chaque fois que nécessaire, et au moins avant chaque conseil syndical, pour élaborer leurs propositions et mandater leurs représentants.

Un bureau, élu chaque année par l'ensemble des syndiqués de la Structure de base, et dont la composition respecte les règles du pluralisme, est chargé de l'animation de la vie syndicale à ce niveau; il comprend au moins un correspondant Collège du secteur; il se tient en contact permanent avec le Bureau Départemental.

Les structures de base constituent un lieu de discussion et d'élaboration des mandats de Congrès et le lieu de désignation de leurs délégués. La taille de chaque structure et le nombre de ses délégués doivent permettre la représentation pluraliste.



## ARTICLE 6 MODIFIÉ – CONSEIL ACADÉMIQUE

**1 - DANS CHAQUE CIRCONSCRIPTION ACADÉMIQUE EST CRÉÉ UN CONSEIL ACADÉMIQUE, QUI ASSURE LA COORDINATION DES SECTIONS ET NE SE SUBSTITUE PAS À LEUR SOUVERAINETÉ.**

Il comprend :

- les Secrétaires Généraux des Sections.
- les responsables Collège de chaque section et les élus CAPA et CCPA des directeurs adjoints de SEGPA.
- les responsables départementaux de chaque section, compétents sur les points de l'ordre du jour (ESPE,ASH,...).

**2 - LE RÔLE DE CE CONSEIL EST TRIPLE :**

- il coordonne l'action concernant les PEGC et les Collèges, en liaison avec les

autres Syndicats de la FSU concernés. Il est chargé de tout ce qui concerne les problèmes administratifs des personnels à gestion académique ;

- il coordonne l'action concernant les ESPE;
- Il débat des actions nécessaires à l'échelon académique ou régional et coordonne les interventions.

Il se réunit chaque fois que cela est nécessaire et d'un commun accord, mais au moins une fois par trimestre.

**3 - LE CONSEIL** désigne en son sein, de préférence parmi les PEGC, un Secrétaire Académique, chargé de la diffusion de l'information, des relations avec l'Administration, de la coordination des PEGC ; il rend compte de son mandat devant le Conseil Académique et les Sections Départementales.

**4 - LES DÉLÉGUÉS COLLÈGE DES CONSEILS ACADÉMIQUES AU CN ET AU CONGRÈS** sont porteurs des débats du Conseil Académique et rendent compte de leur vote devant cette instance.

**5 - LE CONSEIL ACADÉMIQUE DISPOSE D'UN FOND DE RESSOURCES QUI NE SAURAIT TOUTEFOIS CONDUIRE À UNE TRÉSORERIE AUTONOME À PARTIR DE COTISATIONS PARTICULIÈRES.**

Ce fond de ressources est alimenté par la base d'un budget prévisionnel par chaque section de la circonscription académique proportionnellement à son importance.

Un membre du Conseil Académique en assure la gestion. Une commission de contrôle la vérifie.

## ARTICLE 10 MODIFIÉ – DÉLÉGUÉS ET MANDATS

Le Congrès est composé des délégués des sections départementales, d'un délégué Collège de chaque Conseil Académique et des membres du Secrétariat. Les élu-es «secteurs» bénéficieront du statut de délégué avec voix consultative dès le congrès suivant leur élection.

Chaque Section a droit à un nombre de délégués fixé par un barème inscrit dans le Règlement Intérieur. Cette délégation est composée selon les règles du pluralisme, formalisées par chaque Congrès Départemental.

Les tendances fédérales qui s'estimeraient non représentées au Congrès auront droit à un délégué avec voix consultative.

Les délégués présents au congrès représentent tous les mandats auxquels leur section a droit.

Le nombre de ces mandats est fixé par un barème établi par le Conseil National, proportionnellement au nombre de syndiqués.

Ces mandats seront répartis par la délégation de chaque Section au Congrès en fonction des votes s'étant exprimés au Congrès Départe-

mental.

Les membres des sections départementales, sur présentation de leur carte fédérale, pourront être admis au congrès comme auditeurs.

Le Congrès National se réunit tous les 3 ans, en alternance avec l'année de renouvellement des Conseils Syndicaux ; il élabore et arrête les positions et mandats du Syndicat, après un large débat d'orientation, pour les trois années à venir. Il est immédiatement suivi du renouvellement du Secrétariat National, selon les modalités prévues à l'article 19.

## ARTICLE 15 MODIFIÉ – ADMINISTRATION

Le Syndicat National est administré :

**1 - PAR UN CONSEIL NATIONAL COMPOSÉ :**

- des représentants des Sections Départementales à raison d'un par département.
- des délégués Collège des Conseils Académiques.
- du Secrétariat National et de l'équipe des Secteurs.

Le Conseil National constitue la Direction Politique du Syndicat ; chaque membre dispose d'une voix. Il se réunit chaque fois que néces-

saire, sur convocation du Secrétaire Général ou à la demande de plus d'un tiers des Sections, et en tout état de cause au au minimum 6 fois par an dont au moins une fois par trimestre.

Des Conseils Nationaux Techniques, composés de façon identique, peuvent être réunis sur des questions particulières intéressant le champ d'activités du SNUipp-FSU.

**2 - PAR UN SECRÉTARIAT NATIONAL COMPRENANT 20 MEMBRES ÉLUS POUR TROIS ANS DANS LES CONDITIONS FIXÉES PAR L'ARTICLE 16.**

Le Secrétariat National est chargé de la gestion quotidienne du Syndicat dans l'intervalle sépa-

rant deux Conseil Nationaux.

**3 - UNE ÉQUIPE DE MEMBRES DES SECTEURS,** comprenant 20 personnes et composée selon les mêmes équilibres politiques que le Secrétariat National, est élue par le Congrès National parmi les candidatures transmises par les Sections. Les membres de cette équipe se répartissent dans les différents Secteurs du Syndicat, qu'ils animent avec les Secrétaires Nationaux.

Des militants, chargés de tâches ou de missions particulières, notamment dans le cadre des Commissions, peuvent être investis par le Conseil National, et sous son contrôle participer à la vie nationale du Syndicat en bénéficiant de décharges et prises en charge financières.

## ARTICLE 20 MODIFIÉ – LE SECRÉTARIAT ET LES SECTEURS: FONCTIONNEMENT

Le Secrétariat National, dès son élection, désigne en son sein le secrétariat général. Le Secrétaire Général est assisté dans sa tâche par des secrétaires généraux adjoints.

Il répartit les responsabilités des grands secteurs de l'activité syndicale entre les secrétaires nationaux. Ceux-ci bénéficient d'une décharge de service au titre syndical et sont au service de l'organisation. Ils exercent leur activité sous le contrôle du Conseil National.

Il constitue les Secteurs de l'activité syndicale. Chacun de ces Secteurs

est composé de membres du Secrétariat National et des membres élus par le Congrès National.

En cas de départ en cours de mandat d'un ou plusieurs membres du Secrétariat National, ils seront remplacés par le Conseil National qui choisira parmi les candidats enregistrés par le Congrès, en respectant les équilibres qui ont présidé à sa composition. En cas de départ en cours de mandat d'un ou plusieurs membres de l'équipe des secteurs ils seront remplacés par le Conseil National, en respectant les équilibres qui ont présidé à sa composition.

## ARTICLE 21 MODIFIÉ – COMMISSIONS TECHNIQUES NATIONALES

**1° - LES COMMISSIONS TECHNIQUES NATIONALES SONT CHARGÉES D'Étudier LES PROBLÈMES PROPRES À CHACUNE D'ELLES SONT MISES EN PLACE PAR LE CONSEIL NATIONAL POUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS.**

Une commission technique nationale des retraités est créée en vue d'étudier les problèmes relatifs à cette catégorie d'adhérents. Compte-tenu de sa spécificité, elle pourra comporter jusqu'à 25 membres et se réunira 2 fois par trimestre; elle rencontrera régulièrement le Secrétariat National et ses membres pourront participer aux travaux d'autres commissions, notamment la Commission Revendicative. Elle sera représentée au CN et au Congrès.

Chaque commission technique nationale est composée pour partie de membres choisis par le Conseil National, parmi les candidats proposés par les Sections Départementales en fonction de leurs compétences dans le domaine concerné; cette composition tient compte de l'équilibre

politique issu de l'élection du Secrétariat et de la nécessité d'impliquer le plus grand nombre de sections dans l'activité nationale, pour partie de Secrétaires Nationaux et de membres de l'équipe permanente nationale.

Ces Commissions restent en liaison permanente avec les Secteurs et constituent un des moyens de liaison avec les Sections Départementales; elles sont chargées d'une fonction de réflexion, de propositions et de mobilisation. Seules les instances statutaires (Congrès, Conseil National, Secrétariat) ont pouvoir de décision.

Ces commissions se réunissent à l'initiative du Secrétariat et au minimum trois fois par an, en vue de préparer les travaux du Secrétariat, du Conseil National ou du Congrès.

**2° - D'AUTRES COMMISSIONS TECHNIQUES PEUVENT ÊTRE CRÉÉES SELON LES MÊMES DISPOSITIONS SI LE CONSEIL NATIONAL LE JUGE UTILE.**

## ARTICLE 22 MODIFIÉ – TRÉSORERIE

L'année financière court du 1<sup>er</sup> Août au 31 Juillet de chaque année. Les ressources du Syndicat National sont assurées par une cotisation unique versée par les sections pour chacun de leurs adhérents.

Les cotisations de l'année sont acquittées en trois fois selon un calendrier arrêté par le Conseil National sur proposition du Trésorier.

Les adhésions ultérieures donneront lieu à des versements complémentaires.

A charge de fournir cette contribution à la caisse générale, les sections fixent elles-mêmes le montant des cotisations de leurs membres.

Le Secrétariat National propose au Conseil National l'élection d'un commissaire aux comptes et son suppléant.

A la clôture de chaque exercice, le Trésorier arrête les comptes annuels qui sont présentés au Conseil National ainsi que les documents, états et tableaux qui s'y rattachent. Le Conseil

National, après lecture du rapport du commissaire aux comptes, statue sur les comptes annuels et vote l'affectation des résultats. Lors d'un conseil national précédant le début d'un exercice comptable, le trésorier soumet un projet de budget pour l'année suivante ainsi que le montant de la cotisation unique versée par les sections.

Plus généralement, le Conseil National veille au respect par le SNUipp-FSU des lois et réglementations comptables applicables aux syndicats.

## L'ÉQUIPE ÉLUE

### Secrétariat National

CLAVERE Jean Pierre\* - (02) - UA-St  
 DAVID Guislaine - (35) - UA-St  
 DESSEAUX Luce\* - (76) - UA-St  
 DUGUET Agnès - (75) - UA-St  
 DUNET Beatrice\* - (66) - UA-St  
 FALICON Jérôme - (51) - EE  
 GARNIER Pierre\* - (42) - UA-St  
 GAUTHERON Claude\* - (39) - EE  
 GIRARD Tifanie - (77) - UA-St  
 HENNIQUE Pascal - (01) - UA-St  
 KOSC Olivier\* - (51) - UA-St  
 MALAISE Arnaud\* - (75) - EE  
 METZGER Régis\* - (57) - UA-St  
 MIQUEL Philippe\* - (40) - UA-St  
 MOREAU Emilie - (49) - EE  
 NAVARRO Christian\* - (31) - EE  
 POPINEAU Francette\* - (86) - UA-St

RIZZO Nelly - (41) - UA-St  
 ROHMER Jacques - (67) - UA-St  
 SOLUNTO Virginie - (67) - EE

*14 UA-St dont 7 femmes et 7 hommes  
 6 EE dont 3 femmes et 3 hommes*

### Secteurs

BARBE Francis\* - (77) - UA-St  
 BERNARDI Laurent\* - (06) - UA-St  
 BOJANIC Alexandra - (61) - UA-St  
 BOURGOUGNON Charlotte - (13) - EE  
 CADREILS Laurent\* - (31) - EE  
 CATELLA Sophia - (26) - UA-St  
 DALIA Françoise\* - (64) - UA-St  
 DENIS Françoise - (83) - UA-St  
 DENIS Marie - (74) - UA-St  
 DUMAND Agnès - (33) - EE

LAGOUGE Nathalie - (27) - UA-St  
 MARTINEZ Adrien\* - (33) - EE  
 MAURIN René\* - (57) - UA-St  
 MONIER Sandrine - (3) - EE  
 OLIVIER Michelle - (80) - UA-St  
 PALACIO Nina - (89) - UA-St  
 PIN Thomas - (77) - UA-St  
 RADZION Mathilde - (77) - UA-St  
 RODRIGUES MARTINS Marie Rose - (54) - UA-St  
 ROPITEAUX Cécile\* - (21) - EE

*14 UA-St dont 10 femmes et 4 hommes  
 6 EE dont 4 femmes et 2 hommes  
 \* reconduction*

## LA MOTION « ÉQUIPE NATIONALE »

La direction nationale du SNUipp-FSU est composée et assurée par le conseil national incluant un-e représentant-e par section départementale, les secrétaires académiques collège, le Secrétariat National et l'équipe des Secteurs. Le Congrès National, dès son ouverture, a désigné en son sein une commission pluraliste composée de 5 Secrétaires Nationaux et de 15 délégué-es des Sections départementales, mandatée pour élaborer la composition du Secrétariat National et de l'équipe des Secteurs. La commission souhaite aussi soumettre aux congressistes des propositions à mettre en œuvre par la nouvelle équipe nationale et le CN.

L'équipe nationale se doit d'être à l'image de notre profession en réalisant la parité femme/homme, puis la représentation proportionnelle de chaque sexe pour le prochain mandat. Elle doit également être pluraliste, représentative de l'ensemble des sections, de l'âge et des fonctions exercées.

L'ensemble des candidatures arrivées des congrès départementaux ont été transmises à la commission.

La proposition soumise au congrès intègre de 14 nouveaux camarades.

Le congrès doit procéder à l'élection de cette équipe, composée de deux listes de responsables nationaux issus des deux courants de pensée créateurs du SNUipp-FSU.

Afin de garantir le pluralisme et le principe de synthèse, les 20 sièges du Secrétariat National et les 20 sièges de l'équipe des Secteurs sont répartis en fonction du résultat des élections internes: 14 sièges au titre d'Unité et Action et Sans Tendance et 6 sièges au titre de Ecole Emancipée.

Le secrétariat national met en œuvre les mandats définis par le congrès, et entre deux congrès, par le Conseil National. Les Secrétaires Nationaux ont donc la responsabilité de l'activité du syndicat dans tous les domaines de son intervention.

Les élu-es des secteurs s'investissent pour irriguer et enrichir la réflexion syndicale.

Pour les 3 ans à venir, et pour un fonctionnement plus collectif, la commission propose un co-secrétariat général pluraliste issu du Secrétariat National. Ces trois co-secrétaires généraux se partagent les responsabilités. L'une d'entre eux, porte-parole, est chargée des relations avec la presse et les médias.

Par ailleurs, des missions sont attribuées annuellement par le Conseil National. Des commissions, élues également par le conseil national, conduisent une réflexion et peuvent être amenées à faire des propositions sur des problématiques qui leurs sont spécifiques.

Comme le précisent nos statuts « pluralisme, démarche de synthèse, respect des mino-

rités d'idées, vont de pair avec la recherche d'un mode de fonctionnement associant l'ensemble des syndiqués aux décisions du syndicat...; la rupture avec un syndicalisme de sommet et l'expérimentation de nouvelles formes de démocratie constituent un autre grand pôle de notre nouveau fonctionnement».

**À l'issue de ce mandat, porté par les sections, le SNUipp-FSU souhaite renforcer cette démarche. Pour ce faire, et pour un fonctionnement plus collectif et transparent, la commission propose au congrès de mandater l'équipe nationale pour, dans l'année à venir:**

**renforcer et dynamiser le lien avec les sections départementales**

**réaliser un état des lieux des équipes tant nationale que départementales (féminisation, renouvellement, décharges, durée des mandats ...) et établir les propositions qui en découlent**

**créer une instance temporaire chargée de proposer au CN un règlement intérieur.**

**Ce chantier sera présenté lors du CN de rentrée qui mandatera l'équipe nationale pour la mise en œuvre.**

## MOTIONS

**NOTRE DAME DES LANDES**

Le SNUipp-FSU réaffirme son opposition aux grands projets inutiles tels que Notre Dame des Landes.

**POUR UNE VÉRITABLE POLITIQUE D'ACCUEIL ET LE DROIT À L'ÉDUCATION DES RÉFUGIÉS**

La multiplication des zones de conflits sur le globe, les catastrophes écologiques ainsi que les inégalités de répartition des richesses et de conditions de vie entre le « Nord et le Sud » sont autant de causes de l'augmentation des flux migratoires, véritables catastrophes

humanitaires. Depuis des décennies, des milliers de migrant-es vivent à Calais dans des conditions indignes et extrêmement difficiles pour lesquelles la France a déjà été condamnée. La « jungle », ensemble de tentes et de maisonnettes construites par les migrant-es eux-mêmes avec l'aide de nombreux bénévoles, constituait un véritable lieu de vie avec ces lieux de rencontre, ces lieux de culte, une bibliothèque et une école. Pourtant, la solution de la France aux problèmes migratoires dans le Calais fut les bulldozers et la destruction de ces lieux en portant atteinte à des hommes, des femmes et des enfants qui ont déjà tout perdu dans leurs pays en guerre.

De même, à ces milliers de personnes qui risquent leur vie dans l'espoir d'une vie meilleure, la France et l'Europe répondent en dressant des murs et des barbelés comme à Calais (au tunnel sous la manche et au port entre autre) où l'on a érigé des murs de la honte censés empêcher les sans-papiers d'atteindre leur « Eldorado anglo-saxon ». Pour le SNUipp-FSU ce n'est pas d'une Europe des murs dont ces populations ont besoin mais d'une Europe solidaire qui assume ses responsabilités et accueille les migrant-es dans des conditions dignes.

## RÉSOLUTION DE CONGRÈS

**OFFENSIFS ET DÉTERMINÉS, POUR LES ÉLÈVES, POUR LES ENSEIGNANTS ET POUR UNE ÉCOLE DE LA RÉUSSITE DE TOUS**

Le projet de loi « travail », s'il était adopté, dégraderait les droits des salariés et faciliterait les licenciements. Dans un contexte de poursuites des politiques d'austérité et de déréglementation à l'échelle européenne et contre l'avis majoritaire de la population, le gouvernement a choisi le passage en force, la répression, les violences et le dénigrement envers un mouvement social qui dure depuis plus de 3 mois.

Avec l'intersyndicale, le SNUipp-FSU soutient les salariés des divers secteurs professionnels qui organisent des actions de blocage et de grève.

Il appelle tous les personnels du premier degré à se mettre en grève, à participer à la manifestation nationale du 14 juin et à contribuer au succès de la votation citoyenne pour obliger le gouvernement à retirer son projet de loi.

En effet, toute régression de droits des salariés dans le privé préfigurerait ensuite des attaques contre le statut de la fonction publique. Le SNUipp-FSU s'y oppose résolument et exige des droits nouveaux pour tous les salariés.

Plus que jamais, la campagne syndicale du SNUipp-FSU « du temps, de la confiance et des moyens » est d'actualité. C'est une urgence au vu des dégradations des conditions de travail, notamment suite à la réforme des rythmes scolaires qui y a contribué.

C'est une urgence car la loi de refondation, malgré l'affichage de changement et l'affirmation de grands principes, n'a pas permis de rompre avec les logiques de production des inégalités scolaires.

**POUR DES ENSEIGNANTS CONCEPTEURS DE LEUR MÉTIER**

Il est plus que temps de mettre fin au « travail empêché » et aux injonctions hiérarchiques.

Pour favoriser la transformation des pratiques, il est indispensable de reconquérir une véritable formation continue et initiale.

A l'opposé de l'outil managérial des « rendez-vous de carrière », le SNUipp-FSU exige une toute autre évaluation des enseignants à visée formative et déconnectée de l'évolution de carrière. Il consultera la profession sur ce projet ministériel.

**POUR DES ENSEIGNANTS RECONNUS DANS LEUR CONDITION DE SALARIÉ**

Les premières avancées de revalorisation des salaires sont à concrétiser et à amplifier pour toutes et tous dans la perspective d'une véritable reconnaissance professionnelle.

Les enseignants doivent retrouver pleinement leurs droits, y compris syndicaux, et en obtenir d'autres (mobilité, temps partiel, médecine de prévention...). Le SNUipp-FSU lancera une campagne pour y parvenir.

Le temps de travail doit être redéfini. Le SNUipp-FSU engage une campagne pour la fin des APC dès la rentrée. Dans ce cadre, il outillera ses sections départementales pour mobiliser la profession.

**POUR DES ENSEIGNANTS BÉNÉFICIAIRE DE CONDITIONS DE TRAVAIL LARGEMENT AMÉLIORÉES**

Améliorer les conditions de travail nécessite des moyens pour réduire le nombre d'élèves par classe, permettre un remplacement effec-

tif des enseignants absents et des moyens spécifiques pour la prise en charge du handicap et pour l'aide aux élèves en difficulté. Il s'agit également d'abandonner le décret sur les rythmes scolaires et d'en écrire un nouveau pour améliorer à la fois les conditions d'exercice des enseignants comme les conditions d'apprentissages des élèves

**MOBILISÉS POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉCOLE ET DE LA SOCIÉTÉ**

Parce que tous les élèves sont capables de réussir, le SNUipp-FSU continuera à se mobiliser sans relâche pour que l'école soit transformée et bénéficie des moyens nécessaires pour être démocratisée.

L'école est celle de tous les élèves, quelles que soient leurs origines. Elle doit répondre au défi de la lutte contre les inégalités sociales et scolaires.

Cette école de la réussite de tous repose notamment sur la généralisation de notre conception du plus de maîtres que de classe et d'un projet ambitieux pour une scolarisation de qualité des élèves de moins de 3 ans.

L'école est un service public à défendre et à renforcer. Le SNUipp-FSU n'acceptera pas que l'horizon 2017 soit celui d'une aggravation de réformes rétrogrades, de réductions budgétaires et de réductions des droits.

Le SNUipp-FSU prendra toute sa place dans les débats pédagogiques et sociétaux.

Offensif et déterminé, il s'engagera avec les enseignant-es pour être force de propositions et d'actions pour la réussite des élèves, l'amélioration des conditions de travail et la conquête de nouveaux droits.

La *passion*  
*du métier*  
ne suffit pas

Il nous faut  
*du temps*  
et *des moyens.*

*l'école pour tous,*  
*une vraie **valeur.***

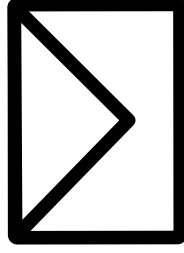


**SNUipp-FSU**

**U.**  
**F.S.U.**



# BULLETIN DE VOTE AU DOS



# VOTE D'ORIENTATION 2016 • BULLETIN DE VOTE



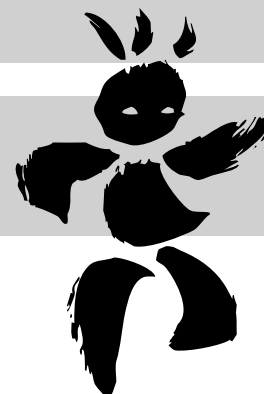
Unité et Action

École Emancipée

Émancipation

Unité, Revendications,  
Indépendance Syndicale

Front Unique



**SNUipp-FSU**

